

PARIS, le 9 avril 2012

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA 189^e SESSION**

**19 Application de la résolution 36 C/81 et de la décision 187 EX/41
concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes
occupés (189 EX/19 ; 189 EX/28)**

Après avoir examiné ce point, la Commission du programme et des relations extérieures (PX) a, à l'issue d'un vote par appel nominal, recommandé au Conseil exécutif d'adopter la décision suivante par 39 voix contre 1 (États-Unis d'Amérique), avec 13 abstentions ; les détails du scrutin figurent en Annexe aux comptes rendus de la sixième séance plénière du Conseil exécutif (189 EX/SR.6), au cours de laquelle a été présenté le rapport oral de la Commission PX.

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 189 EX/19,
2. Se félicite de l'admission de la Palestine comme État membre de l'UNESCO ;
3. Rappelle sa précédente décision 185 EX/36 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés ;
4. Note la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de la décision 185 EX/36 ;
5. Remercie la Directrice générale pour les progrès initiaux réalisés dans la mise en œuvre de la décision 185 EX/36 et l'invite à maintenir ses efforts pour mettre pleinement en œuvre cette décision ;
6. Invite en outre la Directrice générale à lui soumettre un rapport de suivi à sa 190^e session et décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 190^e session.